



Commission des solidarités

4324 - Création, rénovation et équipement de structures pour personnes handicapées

Etablissements pour personnes handicapées

Rapport n° CP/2012/847

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport concerne le financement de l'humanisation du pavillon Gustave Stricker, Fondation Sonnenhof à BISCHWILLER.

Fondation protestante Sonnenhof 22 rue d'Oberhoffen à BISCHWILLER Humanisation du pavillon Gustave Stricker

La résidence Gustave Stricker est implantée sur le site principal de la fondation, à Bischwiller. Elle comprend un foyer d'accueil spécialisé de 52 places pour adultes déficients mentaux (dont 2 places d'accueil temporaire) et un foyer d'accueil médicalisé de 18 places pour personnes handicapées psychiques avec handicap mental associé.

Le bâtiment date de 1976 et a fait l'objet de rénovations au fil de l'eau. Il n'offre cependant plus le niveau de confort attendu actuellement dans ce type de structure et nécessite en outre une remise aux normes de sécurité et d'accessibilité, la commission de sécurité ayant rendu un avis défavorable le 5 mai 2010.

La fondation a donc décidé de procéder à la rénovation complète du bâtiment. Le maître d'œuvre retenu est le cabinet Koegler Muller Architecture (KMA) à Strasbourg.

Les aménagements porteront sur :

- L'amélioration de l'espace privatif et la prise en compte de la mixité : il ne restera plus aucune chambre à 3 lits. L'on passera de 5 chambres à 3 lits, 15 chambres doubles et 25 chambres individuelles à 18 chambres doubles et 34 chambres individuelles. La nouvelle organisation permettra de doubler le nombre de groupes mixtes ;
- Une meilleure répartition entre les lieux d'hébergement et les locaux d'activités : les chambres seront regroupées aux 1^{er} et 2^e étages, le bureau des animateurs et les ateliers étant transférés dans les combles ;
- La création d'espaces de convivialité : la grande salle de loisirs fera l'objet d'un rafraîchissement complet et proposera une nouvelle distribution : un coin salon, bar et télévision grand écran, un espace réservé à l'accueil des familles, un secteur équipé d'un vidéo-projecteur pour des conférences ou autres moments ludiques ;
- La mise en sécurité (désenfumage, élargissement de passages, asservissement de portes, renforcement de cloisons pour améliorer le degré coupe-feu, etc...) et la possibilité d'accéder à tout le bâtiment par des personnes à mobilité réduite, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur (rampes d'accès extérieures et intérieures, stationnement, sanitaires adaptés, etc...).

Le projet prend en compte des exigences environnementales :

- Le raccordement à la nouvelle chaufferie biomasse en cours d'installation sur le site de Bischwiller, permettant de réaliser des économies de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
- Des choix dans les procédés de construction : impact sur l'environnement des produits de construction mis en œuvre, utilisation de produits certifiés lorsque la certification existe, utilisation de procédés et produits locaux, et de matériaux renouvelables, etc... ;
- Mise en place d'un chantier propre ;
- Traitement acoustique des parties communes, choix de couleurs claires, lumière naturelle dans les salles d'eau, installation d'éclairage basse consommation, utilisation de peintures, colles, revêtements de sol et muraux à faible émissivité en formaldéhydes, etc...

Compte tenu de leur ampleur et de leur durée estimée à 16 mois, ces travaux sont envisagés dans un bâtiment vide, ce qui suppose le transfert temporaire des résidents dans une autre structure. Des pourparlers avancés ont été menés avec la direction de l'Etablissement public de santé de l'Alsace du Nord, EPSAN, en vue de l'occupation par bail précaire du Pavillon Schumann du site de Hoerd (à 10 km de l'implantation actuelle). Le coût du loyer et accessoires est estimé à 140 000 €.

Le coût de l'opération est estimé à 1 306 000 € dont 920 000 € pour les travaux, 169 700 € d'actualisation, honoraires et assurances, une TVA à 7 % représentant 76 300 € et le coût du déménagement estimé à 140 000 €.

Le plan de financement prévoit, outre la subvention départementale de 225 000 €, des fonds propres à hauteur de 59 800 € et un emprunt sur 20 ans de 1 021 200 €.

Il vous est proposé d'accorder à la fondation Sonnenhof à BISCHWILLER une subvention de **225 000 €** pour l'humanisation du pavillon Gustave Stricker, d'une capacité de 70 places de FAS et FAM.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35415	204-20422-52	319 509,75 €	225 000,00 €	225 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président décide, conformément au tableau annexé, d'accorder à la fondation Sonnenhof à BISCHWILLER une subvention de 225 000 € pour l'humanisation du pavillon Gustave Stricker, d'une capacité de 70 places de FAS et de FAM.

Elle approuve par ailleurs la convention de financement à intervenir entre le Département et la Fondation Sonnenhof, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL